DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 MARS 2025

AFFAIRE N°2025-CM/001 : ATTRIBUTION D'UN COMPLEMENT DE FINANCEMENT A LA FEDERATION AGRICOLE DE SALAZIE (FAS)

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 05 mars 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 26 février 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 20
Absents : 09
Représentés : 01
Total des votes : 21

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 mars, le conseil municipal s'est réuni dans à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel - MAILLOT Yann - LUCILLY Harry - GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario - HOAREAU Marie Nathalie - CHARLEMAGNE Jules Thierry – MAZAGRAN Daniella - GARRYER Patrick - SINAPIN Marie Jacqueline – RAYAPIN Marie Kenny - PADRE Hermina – TECHER Sophie - ROBERT Laurencine - BRANCALIN Sandrine –- ELISABETH Vincent - ECLAPIER Eric - SISAHAYE Teddy - ELISABETH Karine.

Absents : VIADERE Marie Ange - ELISABETH Marie Jeanne – FOUASSIN Stéphane - TECHER Paulin - DE LAMOTHE Jean Bernard - BOYER Laurent - FANNIO Anaïs - PAUSE Jean Claude - PAPAYA Mélissa.

Ont voté par procuration : FANNIO Anaïs (procuration donnée à ROBERT Laurencine)

Secrétaire de séance : ELISABETH Vincent.

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 10.03.25

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-001-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

La Fédération Agricole de Salazie (FAS) porte depuis 2019 diverses actions menées par le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) de Salazie en faveur de l'agriculture.

Le groupement possède désormais plus de 90 membres actifs et leur projet s'inscrit dans un contexte agroécologique et de valorisation économique.

Aussi, dans le cadre de la prorogation du GIEE et afin de poursuivre les actions engagées et d'en initier de nouvelles, la FAS a sollicité la collectivité pour bénéficier d'un complément de financement pour 2025 et 2026 à hauteur de 10 000 € par an, pour l'animation du groupement.

Il est donc proposé d'attribuer à la Fédération Agricole de Salazie d'un complément de financement à hauteur de 20 000 €.

Ce financement fera l'objet d'une convention de partenariat.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité (21 voix pour) :**

ARTICLE 1 :

- **De valider les termes du présent rapport.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'attribution d'un complément de financement de 20 000 € à la Fédération Agricole de Salazie (FAS) pour l'animation du Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE) au titre de 2025 et 2026.**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 4 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

Vincent ELISABETH

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20250304-DCM-2025-001-DE
Date de télétransmission : 10/03/2025
Date de réception préfecture : 10/03/2025